

Compte-rendu du conseil municipal du jeudi 4 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 4 décembre, le conseil municipal légalement convoqué le 28 novembre, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Dominique Gahier, maire.

Présents : Dominique Gahier, Françoise Morin, Denis Munerot, Véronique Charmasson, Caroline Dulac, Christian Lhuillier, Elisabeth Vinit et Geneviève Pointelin.

Absents : Nicolas Piquet et Philippe Fournier.

Secrétaire de séance : Geneviève Pointelin.

1 – Le compte-rendu du précédent conseil du 6 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

2 – Assainissement : création d'un syndicat et validation des statuts :

En application des articles L5212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il est formé, entre les communes de Pupillin, Arbois, Mesnay et Montigny, un syndicat dénommé : Syndicat Intercommunal d'Assainissement, appelé : PA2M, syndicat dont le siège est à la mairie d'Arbois. La validation des statuts est actée.

3 – Redevances agence de l'eau

Depuis le 1er janvier 2025, la réforme des redevances des agences de l'eau est pleinement entrée en vigueur. Afin de pouvoir entériner cette réforme, il a été nécessaire de délibérer fin 2024 sur le montant des contre-valeurs de performance à appliquer sur les factures des usagers du service en 2025. Pour l'exercice 2025, première année d'application de ce nouveau système de redevances, les agences de l'eau avaient fixé les taux de performance de tous les services. Il relève des collectivités compétentes de délibérer le montant à appliquer sur les factures des usagers au titre de chacune de ces redevances performance, sur la base des données fournies par l'agence de l'eau. Ainsi, pour la facturation 2026, les redevances pour la performance des réseaux seront les suivants :

- Réseau eau potable : 0,0162 euros / m³
- Réseau assainissement collectif : 0,032 euros / m³.

Dans le même temps, la redevance sur la consommation d'eau potable passe de 0,43 €/m³ à 0,39 € m³.

4 – Imprimante / photocopieur : renouvellement du contrat

Deux structures ont été contactées pour ce renouvellement :

A – **Xefi** (contrat qui se termine), continue de proposer un contrat à 107 euros par mois, pour 1000 photocopies en noir et blanc et 600 en couleur. Le tirage ne correspond qu'à 50 % de ceci, d'où le besoin de changer.

B - « **Avenir Bureautique** » propose un contrat à 81 euros par mois, contrat de 21 trimestres, installation offerte.

Validation du conseil pour « **Avenir Bureautique** »

5 – Questions et informations diverses

A – Elections municipales des 15 et 22 mars 2026 :

Les conseils municipaux des communes de moins de 1000 habitants seront désormais élus au **scrutin de liste proportionnel et paritaire** (un homme, une femme ou une femme, un homme), sans possibilité de panachage ni de rature, sinon le bulletin est nul.

La loi a instauré une modulation du nombre de conseillers municipaux, ce qui veut dire qu'il sera possible de présenter deux candidats de moins ou deux candidats de plus que l'effectif global. Ainsi, pour Montigny, alors que l'effectif légal du conseil municipal est de 11 sièges, une liste sera réputée complète si elle n'en compte que 9 (5 hommes et 4 femmes ou 5 femmes et 4 hommes).

Les inscriptions sur les listes électorales se font jusqu'au 4 février 2026, en ligne, et jusqu'au 6 février 2026 en mairie.

B- SIVOS : réunion du 17 novembre 2025

En ce qui concerne la réhabilitation de l'Ecole Morel, il est annoncé que les travaux qui concernent la passerelle (qui doit relier Aragon et Morel) ne sont pas commencés car, suite aux forages, des traces d'hydrocarbures ont été détectées dans le sol d'où le retard...

Certains agents de la mairie d'Arbois travaillent pour un total de 600 heures par an, pour le SIVOS, ce qui fait que celui-ci doit 18000 euros à la mairie. Cette somme sera répartie sur l'ensemble des communes du SIVOS.

C- La commission « culture, patrimoine et convivialité » a validé récemment la veillée annuelle pour les personnes de Montigny, veillée qui se tiendra **le samedi 24 janvier 2026 à la salle de la Grappe, laquelle veillée aura comme titre : « Les chemins de Compostelle passeront par les chemins de Montigny ». Retenez déjà cette date !**

D- La mairie a fait l'acquisition de la parcelle de terrain située derrière le chalet, ce qui donnera de la valeur à celui-ci.

E- Opérations brioches 2025 :

Dans notre village, 98 brioches ont été vendues, ce qui a rapporté une recette de 642 euros ! Un grand merci sincère aux bénévoles de Montigny qui ont assuré !

F- Le traditionnel repas annuel des aînés, moment convivial très attendu, a eu lieu le dimanche 7 décembre 2025.

G- La cérémonie des vœux aura lieu **le dimanche 11 janvier 2026 à 11 heures, à la salle de la Grappe !**

Fin du conseil à 22 h 30

Le prochain aura lieu le 8 janvier 2026 à 20 heures

La secrétaire



Le maire

